

Avant propos

Je suis entré dans la police il y a près de trente ans en passant le concours d'Inspecteur. Fils d'une enseignante et d'un chercheur, rien ne me prédisposait à intégrer la fonction policière.

Durant ma scolarité, j'étais un élève à peine moyen, souvent qualifié de dilettante, et je n'obtenais de bons résultats que dans les matières qui m'intéressaient vraiment, c'est-à-dire l'histoire-géographie et l'économie.

Après mon service militaire, j'entreprenais des études supérieures, là aussi avec une ardeur limitée.

L'étudiant peu enthousiaste que j'étais obtenait cependant sur le fil du rasoir une licence en administration économique et sociale.

Pendant ces années universitaires passées à Aix-en-Provence, j'étais plus que dubitatif sur les possibilités d'emploi qu'allait m'ouvrir le diplôme universitaire que je préparais.

Par pragmatisme et aussi par manque de ressources, je m'essayais parallèlement à plusieurs petits métiers : veilleur de nuit, conseiller commercial, agent technico-commercial.

Lors de l'exercice de ces différentes activités précaires où j'avais certes pu allègrement exprimer ma fantaisie, la modicité des gains perçus me dissuadait de poursuivre plus avant sur « les sentiers de la gloire ¹ ».

¹ En référence au film « Les sentiers de la gloire » dans lequel est parodié l'univers des représentants de commerce.

Je décidai donc, poussé par ma mère pour laquelle hormis la vie de fonctionnaire il n'y avait point de salut, à orienter mes recherches vers la fonction publique.

Grâce à son appui, j'étais présélectionné pour passer des tests de recrutement et intégrer en tant qu'attaché la direction régionale de la SNCF à Marseille. Le jour de cet examen, la vision courtelinesque d'une armée d'employés en blouse grise portant sur leurs épaules toute la tristesse du monde me dissuadait à jamais d'intégrer l'entreprise ferroviaire.

Afin de ne pas heurter la susceptibilité maternelle, j'adoptais une stratégie sans faille consistant à me présenter aux épreuves de présélection, mais en multipliant les erreurs afin d'être recalé aux tests d'aptitude. Ce stratagème fonctionna au-delà de mes espérances...

Cependant, comme j'avais peut-être un peu trop « chargé la mule », la faiblesse de mes réponses suscita des doutes de la part de l'examineur qui lors de l'entretien final me demandait si j'étais réellement titulaire du baccalauréat.

Quoi qu'il en fût, je venais d'échapper à l'univers des employés en blouse grise et à la « gitane maïs ». J'avais maintenant toute liberté pour m'orienter vers un métier de la fonction publique à l'image plus active et moderne : pourquoi pas inspecteur de police ?

Je n'avais aucune connaissance de l'univers policier, la seule approche que j'en possédais était celle des séries télévisées de l'époque.

Avec mes vingt ans, j'imaginai la vie d'un Inspecteur comme étant à mi-chemin entre celle du *Commissaire Moulin* et de *Starsky et Hutch*. Je rêvais d'actions, d'aventures, de belles filles, et de copains avec qui vivre des moments forts, de préférence avec des horaires souples et peu de contraintes.

Une fois réussi ce concours, j'allais très rapidement déchanter et m'apercevoir dès mon pré-stage effectué au commissariat d'Aix-en-Provence que le métier

d'Inspecteur de Police n'avait pas grand-chose à voir avec celui des séries télévisées.

J'allais découvrir un métier difficile, mal rémunéré, exercé dans des conditions éprouvantes. A la fin des années 1970, trois aspects de la vie policière me marquèrent fortement : un salaire « riquiqui », des locaux de travail souvent à la limite du sordide, la confrontation avec la mort et la violence de certains mis en cause à notre égard, bref, toutes ces choses que l'on ne voit quasiment jamais au cinéma où les délinquants sont socialisés et les morts biens propres.

Suite à ce pré-stage qui mettait à mal ma sensibilité, je décidai néanmoins de poursuivre ce parcours et j'intégrai l'Ecole Nationale de Police de Cannes Ecluse (Seine et Marne) qui fut en ce début de carrière le seul endroit moderne, bien équipé et bien managé que je rencontrai.

Lors de mon affectation dans un commissariat de police de la région parisienne, j'allais rapidement constater un manque flagrant de moyens matériels et humains face à la délinquance qui commençait fortement à se développer. Je me souviens ainsi que nous ne disposions que de deux véhicules pour tout un commissariat. Il s'agissait d'une Renault 4L de couleur bleue et d'une Simca 1100 orange, bref, de quoi assurer des interventions rapides et des planques discrètes ! Sur ces deux véhicules, notre chef de service s'était accaparé le plus prestigieux, la Simca 1100... Cet homme avait un défaut de langage et zozotait fortement. Aussi, en dépit de son caractère bien trempé nous avions du mal à le prendre au sérieux. En le regardant partir le soir au volant de « sa citrouille », je demeurai songeur quant à la constitution de ce curieux équipage... On était beaucoup plus près de Bérurier² que de Don Johnson³.

² Co équipier très « franchouillard » du Commissaire *San Antonio*

³ Héros de la série américaine *Miami vice*.

Ce manque de moyens, nous le constatons aussi dans les locaux mal agencés, mal entretenus et mal équipés avec en particulier des machines à écrire mécaniques qui restèrent notre principal outil de travail jusqu'au milieu des années 1990⁴.

A propos de locaux mal agencés, je me souviens qu'au début des années 1980, je travaillais dans un petit commissariat particulièrement sinistre dans un quartier Nord de Paris. Comme j'étais nouveau dans la fonction, j'avais été affecté à la prise des plaintes et doléances diverses. Nous étions deux à partager cette activité, installés derrière un guichet unique, lequel était scindé par une demi-cloison vitrée. Nous disposions dans nos semi-boxes d'un téléphone chacun. Cet incroyable agencement ne garantissait bien entendu aucune confidentialité au plaignant. Mais en plus, lorsque les téléphones sonnaient concomitamment alors que nous étions tous les deux en audition, il en résultait une cacophonie inimaginable bien loin du climat confidentiel nécessaire à l'enregistrement d'une plainte.

Heureusement, le collègue avec qui je partageais cet univers glauque et ces tâches ingrates⁵, ne manquait pas de fantaisie et égayait par des blagues de potache un quotidien bien triste, émaillé de prises de plaintes diverses et multiples, de constatations variées et d'enquêtes décès⁶.

⁴ Celles-ci étaient toujours en service en de nombreux lieux jusqu'à la fin des années 1990.

⁵ Il faut savoir qu'au cours d'une journée le policier d'astreinte reçoit des dizaines de personnes dont certains sont de véritables victimes, d'autres des affabulateurs, et d'autres encore des individus paraissant relever de la psychiatrie. Bref, il faut à ce fonctionnaire beaucoup de patience et des nerfs à toutes épreuves.

⁶ Il faut savoir que les policiers sont en général les premiers à se rendre sur les lieux lors de la découverte d'un cadavre. Les officiers de police judiciaire effectuent ensuite les constatations afin de déterminer s'il s'agit d'une mort naturelle ou non. Je ne m'étendrai pas sur ce qu'ils peuvent voir mais aussi sentir en fonction de l'ancienneté du décès... Tout ce que je peux avancer est qu'il faut un moral d'acier pour effectuer ce travail à longueur d'années.

Pour continuer à illustrer ce manque patent de moyens (sans évoquer le chapitre des salaires que nous percevions dans les années 1980), un exemple me paraît tout à fait révélateur : celui des gilets pare-balles. Cet équipement de base en matière de sécurité des personnels ne s'est généralisé que depuis quelques années ! A titre de comparaison, aurait-on admis que des monteurs en charpente métallique puissent travailler sans harnais de sécurité ? Et bien, c'est ce qu'ont fait en France pendant des décennies de nombreux policiers qui partaient interpellier sans protection des individus connus pour leur grande dangerosité.

Ce n'est qu'au milieu des années 80, avec le plan Joxe, que la police débuta sa modernisation pour, au final, arriver aujourd'hui après plusieurs lois de programmation à un niveau d'équipement paraissant être à peu près en adéquation avec ses missions.

En résumé, j'ai tout au long de ma carrière été choqué par ce manque chronique de moyens que je mettais évidemment en parallèle avec une délinquance de plus en plus violente que nous n'arrivions pas à endiguer. Je reste persuadé que si l'Etat avait véritablement donné au Ministère de l'Intérieur et à la Justice Pénale des moyens conséquents dès la fin des années 1970, jamais un tel niveau de délinquance n'aurait été atteint dans notre pays. En la matière, ces quelques phrases tirées du rapport du comité Peyrefitte initialement intitulé en 1976 « Réponses à la violence » paraissent aujourd'hui ô combien prophétique : *« Longtemps tenue en marge la violence s'est installée au cœur de la cité, pas encore en maîtresse, mais ce temps peut venir. Si rien n'est fait pour répondre à l'interpellation qu'elle nous adresse, ce temps viendra sans doute. Cette soudaineté de la violence en France s'inscrit en dix ans dans les chiffres de la criminalité : deux fois plus de crimes et délits en 1976 qu'en 1967 ».*

Travaillant depuis plusieurs années sur les politiques de sécurité au sens large du terme, j'ai côtoyé dans mon en-

tourage professionnel les différents acteurs œuvrant dans le champ de la sécurité. La difficulté rencontrée par les élus, les bailleurs sociaux, les transporteurs et la société civile en général à régler les problèmes de sécurité m'a incité à réfléchir sur la délinquance de façon différente, en imaginant une approche beaucoup plus pragmatique.

Je constatais ainsi que la délinquance avait pratiquement toujours été abordée sous un angle sociologique, l'aspect économique étant en en général négligé. Pourtant, l'impact de l'insécurité sur l'économie marchande paraît important (coût des contrefaçons, grèves dans les transports suite à des agressions, coût des mesures de protection et de sécurisation...).

Tout au long de mon enquête, je découvrais que cette vision économique avait aussi été étrangement absente du débat politique. Plus j'avançais dans mes recherches, plus je me rendais compte que la notion d'efficacité⁷ n'était jamais prise en compte du fait de l'absence d'évaluation des mesures développées.

Je constatais ainsi une absence de stratégie globale depuis la fin des années 1970 avec des politiques fragmentées, inopérantes et dispendieuses.

Je relevais un manque chronique de moyens là où cela était nécessaire, un désengagement de l'Etat au profit de la sécurité privée, un angélisme persistant de nombreux leaders d'opinion...

En résumé, j'allais de surprise en surprise pour au final découvrir que des dizaines de milliards d'euros avaient été gaspillés en pure perte dans des politiques inopérantes, alors que dans le même temps les services pouvant traiter efficacement le problème manquaient cruellement de moyens.

C'est pour cette raison que j'ai voulu écrire ce livre.

⁷ Efficacité = meilleur rapport coût-efficacité.

Introduction

L'insécurité n'est pas un phénomène nouveau puisque statistiquement parlant le développement de la délinquance remonte à la fin des années 1950.

L'accélération du phénomène s'est quant à elle produite plutôt vers la fin des années 1970 et au début des années 1980, années où allaient successivement être publiés les rapports Peyrefitte et Bonnemaïson.

Plus récemment, c'est-à-dire vers la fin des années 1990 et au début des années 2000, on assiste plutôt à une croissance modique de la délinquance avec en revanche une modification de sa structure.

Cette modification structurelle consiste en une forte augmentation de la délinquance violente commise par des individus de plus en plus jeunes, délinquance qui peut apparaître comme incontrôlable tant elle est irréfléchie et disproportionnée : règlements de comptes entre bandes pour des contrôles de territoires, agressions gratuites commises individuellement ou en groupe pour des motifs futiles.

Aux élections présidentielles de 2002, cet état de fait était habilement exploité par la droite qui en faisait son cheval de bataille.

A cette époque, j'effectuais dans le cadre de mon activité professionnelle des enquêtes « d'ingénierie en matière de sécurité urbaine ». Ce travail consistait en des entretiens de terrain avec des représentants des services de l'Etat, des élus, des commerçants et des responsables d'association, sur l'ensemble d'un département de la région parisienne.

J'étais frappé par le mécontentement et la désillusion d'une grande partie de nos interlocuteurs qui, face à la montée de la délinquance et de la délinquance violente en particulier, ne comprenaient pas l'attitude des pouvoirs publics.

Pour être plus concret, je relevais comme mes collègues la profonde détresse de petits commerçants isolés dans des cités sensibles ou proches de celles-ci et qui ne savaient plus que faire pour se protéger contre les bandes de jeunes délinquants.

Je me rappelle ainsi un gérant d'un petit supermarché de quartier, un homme au charisme certain issu d'une double culture franco-marocaine, ancien responsable de sécurité dans la grande distribution. En dépit de cette personnalité, il avait été victime de plusieurs agressions, avait subi des menaces de mort sur lui et sa famille, et son magasin avait été incendié à deux reprises ! Malgré des avantages fiscaux liés à son implantation en zone sensible, il avait de guerre lasse finalement mis la clé sous la porte !

Ainsi après avoir côtoyé pendant plusieurs mois tous ces acteurs de la société civile qui tenaient peu ou prou le même discours, je dois dire que je ne fus guère surpris du résultat des élections présidentielles de 2002.

Ce qui m'étonnait le plus était que ce mécontentement social ne se soit pas manifesté plus tôt, lors de précédentes élections par exemple. Au vu des statistiques de la criminalité des trente dernières années, ce vote sécuritaire aurait logiquement dû apparaître bien avant.

Selon moi, c'est la modification de la structure de la délinquance et la médiatisation importante dont elle a fait l'objet qui sont à la source de cette expression populaire inattendue.

La courbe de la délinquance est ainsi depuis les années 1960 sur une tendance haussière et se comporte un peu à

l'image d'un cours de bourse avec des pics et de légères rechutes⁸.

Toutes les politiques engagées par les gouvernements de gauche ou de droite paraissent avoir échoué jusqu'en 2002. Des sommes considérables en augmentation constante depuis trente ans ont été affectées par l'Etat aux politiques de prévention et de répression et ce sans beaucoup d'effets.

Deux chiffres résument bien ce triste scénario : un million de crimes et délits enregistrés en 1969, plus de quatre millions en 2002 !

L'improductivité de la sécurité d'Etat conduisait le monde des entreprises privées à développer des stratégies de protection dont le coût « explosait » véritablement dans les deux dernières décennies. Quelques données mettent bien en évidence cette évolution :

- dans les années 70, le nombre d'agents de sécurité employés par les entreprises était de quelques milliers. Ils sont en 2006 près de 180 000, soit bien plus que le nombre de policiers (130 000 postes budgétaires⁹).
- le marché de la sécurité privée dépasse aujourd'hui largement le budget du ministère de l'Intérieur¹⁰.

Pour autant, malgré une politique semble-t-il plus volontariste, le recul massif de la délinquance et de la délinquance violente en particulier se fait toujours atten-

⁸ Depuis 2003 nous assistons à une légère baisse de la délinquance qui devra être confirmée dans les années futures pour que nous puissions la considérer comme une tendance lourde.

⁹ Evaluation dans laquelle ne sont pas comptabilisés les personnels administratifs techniques et scientifiques (15 301 personnes au 1^{er} décembre 2003).

¹⁰ Le budget du ministère de l'Intérieur était en 2005 d'un peu plus de 10 milliards d'euros (police et gendarmerie) contre plus de 14 pour le marché de la sécurité privée.

dre. En effet, les données publiées en 2004 et en 2005 n'affichent qu'une baisse relative de la délinquance générale démontrant s'il en est que le Ministère de l'Intérieur ne peut à lui tout seul résoudre tous les problèmes sociaux ayant conduit à la montée de la délinquance.

D'ailleurs, la mise en place d'une politique de sécurité plus ferme préconisant l'impunité zéro¹¹ pour les délinquants a rapidement trouvé sa limite par une surcharge sans précédent des établissements pénitentiaires.

Or, la loi d'orientation et de programmation des moyens de la Justice de 2002, toujours en cours, ne permettra pas de débloquer cette situation avant longtemps compte tenu du retard pris dans la mise en œuvre des mesures prévues.

La priorité donnée pendant longtemps aux politiques de prévention, soit dit en passant fort coûteuses, peut expliquer le manque de gestion prévisionnelle de l'administration pénitentiaire, dont la faiblesse des budgets a été relevée dans le passé par de nombreuses commissions parlementaires.

L'étude des coûts, très élevés, de l'insécurité et des réponses apportées par l'Etat, a mis en évidence outre l'aspect choquant que peut avoir cette mauvaise gestion des fonds publics, un certain mépris des "élites" pour la masse des citoyens contribuables que nous sommes.

La vision doctrinaire de la sécurité baignant dans l'angélisme, nourrie par les mythes des grands idéaux sociaux présentant le délinquant avant tout comme la première victime des dysfonctionnements sociaux, a perduré depuis la fin de la deuxième guerre mondiale sans véritable remise en question.

Cet aveuglement paraît d'autant plus étonnant que la hausse a été quasi ininterrompue depuis la fin des années

¹¹ Idée développée dans le programme électoral de Jacques Chirac en 2002.